



MRC de Maskinongé
Schéma d'aménagement
et de développement
révisé

Légende :

- Limites de l'îlot déstructuré ou du secteur mixte
- Affectation agricole active
- Affectation urbaine
- Limites de propriété
- Limites de la zone agricole

Échelle = 1 : 5 000

Réalisation : Service de
l'aménagement du territoire
Source : Base numérique
M.R.N. 1 : 20 000
© Gouvernement du Québec

Plan no.
SÉT-19

*Affectations
agricoles /
Îlots déstructurés :
Saint-Étienne-
des-Grès*